

Communiqué de presse  
Contrat de Transition Ecologique - CTE  
PETR – UCCSA

***Ensemble, participons à la dynamique des projets de transition écologique !  
Réunion de Lancement du CTE  
Lundi 28 septembre 2020 à 18h00 aux caves Pannier à Château -Thierry***

Riche de ses nombreuses dynamiques déjà engagées en faveur de l'environnement, le territoire du Sud de l'Aisne a été reconnu par l'Etat pour co-signer un Contrat de Transition Ecologique.

Dès à présent, les modalités et moyens pour parvenir à son élaboration se mettent en place.

### **Les origines des Contrats de Transition Ecologique**

Ils contribuent aux engagements environnementaux pris par la France au niveau international (Plan climat, COP21, One Planet Summit). La transition écologique est donc, grâce aux Contrats de transition écologique (CTE), **un vecteur de transformation et d'opportunités locales**.

### **La co-construction d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales**

Les contrats de transition écologique sont une **démarche innovante** pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires **en lien avec des acteurs publics et privés**.

Les projets sont concrets, au service du quotidien des habitants et des salariés, en participant à l'évolution des collectivités locales, des associations et des entreprises.

Les CTE montrent que la transition écologique est un moteur de développement économique, notamment via la création de **nouvelles filières économiques vertueuses** (économie circulaire territoriale, formation professionnelle et reconversion, création d'emplois locaux...).

Une attention est particulièrement portée aux partenariats avec les entreprises, invitées à porter ou participer aux projets du CTE, afin de contribuer à développer les compétences, les activités économiques et les emplois en lien avec la transition écologique.

**Afin d'accompagner le territoire, l'État et ses opérateurs se mobilisent pleinement en appui aux porteurs de projets par :**

- L'accompagnement spécifique technique et juridique des projets en amont de l'instruction
- La mobilisation des différents dispositifs de financement au service du projet
- L'examen des possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles

## Les enjeux du Contrat de Transition Ecologique

Les domaines couverts par les CTE sont très divers : énergies renouvelables, performance énergétique des bâtiments, nouvelles mobilités, nouvelles filières professionnelles vertes, transformation des processus de production industriels, transition agricole, alimentation en circuits courts et de proximité, méthanisation, restauration de milieux naturels, préservation des ressources en eau, économie circulaire, économie sociale et solidaire, biodiversité...

Les Contrats de transition écologique ont pour ambition :

- De démontrer par l'action que **l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique** (structuration de filières, développement de nouvelles formations) ;
- D'agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés, pour **traduire concrètement la transition écologique** ;
- D'accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire (formations professionnelles, reconversion de sites) ;
- De **permettre à tous de prendre part à la transition écologique**

## Les CTE, un outil pour contribuer au Plan de Relance

Pour compléter les mesures économiques mises en œuvre, le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance a présenté les orientations du Plan de Relance d'un montant de 100 milliards d'euros sur deux ans.

Ce plan de relance a pour objectif de soutenir les entreprises, l'emploi et les services publics à court terme et de préparer l'économie française de 2030 : **une économie plus verte, plus compétitive, plus souveraine et plus solidaire.**

Le Gouvernement attachera la plus grande importance à la mise en œuvre concrète et rapide.

Pour cela, il appliquera les principes suivants :

- **La concertation avec l'ensemble des parties prenantes** ;
- **La rapidité d'exécution** sera recherchée pour un effet économique maximal dès 2021 ;
- **La déclinaison territoriale des mesures**, pour une relance au plus près des territoires, est une priorité du Gouvernement. Elle se matérialisera par la mise en place de comités de suivi régionaux, la mise en place d'enveloppes territoriales de crédits à la main des préfets de région pour certaines mesures, la contractualisation avec les collectivités, sur tous les projets où c'est pertinent ;
- La relance accompagnera la poursuite de la transformation de l'action publique pour des politiques plus efficaces au service des Français. L'agenda de réformes du Gouvernement sera poursuivi avec détermination pour renforcer encore l'économie française et la préparer aux défis d'avenir.

## Les CTE s'inscrivent ainsi pleinement comme un outil du Plan de Relance.

Extraits du communiqué de presse *Compte rendu du Conseil des ministres du 3 septembre 2020* :  
[https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2020-09-03/le-plan-de-relance?utm\\_source=emailing&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=conseil\\_ministre\\_20200903](https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2020-09-03/le-plan-de-relance?utm_source=emailing&utm_medium=email&utm_campaign=conseil_ministre_20200903)

## Elaboration du Contrat de Transition Ecologique

Il comprend un programme d'actions d'une durée de 3 à 4 ans, avec des engagements précis établis entre partenaires, et des objectifs de résultats qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Le CTE permet de mettre au point des **actions opérationnelles de transition écologique** lancées dans l'année suivant la signature du contrat.

Une fois signé, le Contrat de transition écologique continue à s'enrichir de nouvelles actions grâce à la dynamique enclenchée. Il peut ainsi signer des avenants pour élargir son spectre d'action.

## La mobilisation des acteurs, la clé de la réussite !

Les Contrats de transition écologique ont donc pour ambition de mobiliser tous les acteurs, publics comme privés.

Notre objectif est de **soutenir les forces vives de notre territoire qui contribuent à cette dynamique et d'accompagner les démarches** qui mettent la transition écologique au cœur de l'action économique (structuration de filières, développement de nouvelles énergies, formations, recyclage, réemploi...).

Aussi, l'Etat, le PETR – UCCSA, porteur du dispositif, en partenariat avec la Communauté de communes de la Région de Château – Thierry, la Communauté de communes du canton de Charly sur Marne, invitent les différents acteurs concernés au lancement du Contrat de Transition Ecologique le :

**Lundi 28 septembre 2020  
à 18h00 Aux Caves Pannier  
23 Rue Roger Catillon - 02400 CHÂTEAU-THIERRY**

**[En raison des conditions sanitaires, une inscription est demandée à \[accueil@uccsa.fr\]\(mailto:accueil@uccsa.fr\)](mailto:accueil@uccsa.fr)**

Afin d'identifier les actions, nous proposons de compléter ce court questionnaire (3 questions) sur : <https://forms.gle/JdiVLVT77e7SPKow9>

Un temps participatif sera proposé avec les porteurs de projets sur leurs perspectives et les moyens de les accompagner afin de construire ensemble le Contrat de Transition Ecologique du Sud de l'Aisne.

Pour plus d'informations : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/contrat-transition-ecologique>

Contact : Adeline CARDINET, Directrice Générale des Services  
PETR – UCCSA, Ferme du ru Chailly, 02650 FOSSOY  
[direction@uccsa.fr](mailto:direction@uccsa.fr) Téléphone : 03 23 71 68 60

